DÉPARTEMENT DES
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

l'Escale

Mairie de l'ESCALE
Compte rendu du conseil municipal
Du 2 mars 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de L'ESCALE, dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni le 2 mars 2020 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT, Maire.

Étaient présents : Régis Albert, Brigitte Bourg, Sandrine Celotto, Cédric Chaland, Claude Fiaert, Jean-Paul Lauga, José Petricola, Bruno Ramponi, Gisèle Saunier, Jean-Marc Tournaire
Absents excusés : Lise Allouard, Bernard Roussel, Carole Roux,
Procurations : néant
Secrétaire de Séance : Bruno Ramponi

Le quorum étant atteint et la séance est ouverte à 20h 30mn.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Sectorisation des lycées généraux et technologiques Dignois

Le 5 décembre dernier, lors d'une réunion de l'association des maires de France en mairie de Sisteron, le directeur académique des services de l'éducation nationale a exposé aux élus présents, la méthode et les objectifs de la nouvelle sectorisation des lycées des Alpes-de-Haute-Provence, à savoir une plus grande transparence dans les affectations et la garantie d'une plus grande mixité sociale au sein des établissements.

Ce nouveau découpage devant entrer en vigueur à la rentrée 2020, comporte un déséquilibre important dans l'affectation des élèves de notre territoire et suscite de vives réactions chez les parents d'élèves.

Depuis de nombreuses années, nos élèves disposent d'un lycée d'enseignement scientifique et technologique « Pierre-Gilles de Gennes », d'un lycée d'enseignement général et technologique « Alexandra David-Neel ». La spécificité de chacun de ces établissements offre aux futurs lycéens l'opportunité d'un choix d'études secondaires très apprécié des familles.

De plus, cette nouvelle répartition des élèves aura un impact conséquent sur les internats des deux lycées. Celui de Pierre-Gilles de Gennes sera délesté de la moitié de ses occupants au bout d'un cycle complet, alors que celui d'Alexandra David-Neel risque d'être saturé.

Considérant les incertitudes que cette construction fait peser sur le devenir des filières scientifiques et technologiques du lycée Pierre-Gilles de Gennes et des incidences que cela aurait sur les formations de l'enseignement supérieur. Ces formations supérieures sont essentielles à l'attractivité de notre territoire et permettent à de nombreuses familles d'éviter une poursuite d'étude coûteuse hors de notre département.

Considérant les modifications induites dans l'organisation des transports scolaires et de leurs incidences financières probables,

Considérant que les élus du territoire n'ont pas été associés à ce projet qui impacte leur administration et leurs administrés,

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande que cette mise en place soit suspendue et qu'un moratoire d'une année soit adopté pour permettre aux nouvelles équipes communales et intercommunales, de travailler avec les services de l'inspection académique, ceux de la Région et les parents d'élèves à la mise en place d'une sectorisation partagée.

Fonds de solidarité pour le logement

La gestion du fonds de solidarité pour le logement du département était jusqu'à présent déléguée à la CAF. Cet organisme n'ayant pas souhaité poursuivre cette gestion au-delà du 31 décembre 2019, le département a lancé une procédure de marché public.
A compter du 1er janvier 2020, la gestion administrative et financière du fonds est confiée par délégation à l'association Logiah 04.
Le Fonds de solidarité pour le logement permet d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien à domicile en cas d'impayés, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone ainsi que l'accompagnement social.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la commune au fonds de solidarité pour le logement et conformément à la demande du conseil départemental, fixe le montant de la participation à 0.61 € par habitant, soit 868.64 €

L'ordre du jour du conseil municipal étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45 mn.

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE L'ESCALE (Alpes de Haute-Provence) R.F.

Bruno RAMPONI